L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

VENDREDI, (MATIN) 25 MAI 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 25 mai.

La malle du nord, arrivée hier, ne nous a rien appris de nouveau.

Nous trouvons dans le *Phœnix* de St.-Francisville du 19 du courant, le paragraphe suivant sur la candidature de notre concitoyen B. Z. CANONGE, que nous nous faisons à répéter :

"Nous sommes charmés d'apprendre que le colonel B. Z. Canonge soit au nombre des candidats qui aspirent à un siége dans la législature. C'est une candidature honorable, et nous lui souhaitons sincèrement du succès, parce que nous avons la conviction que c'est une place qu'il remplira avec honneur pour lui, et dans laquelle il se montrera utile et fidèle à son pays. Le colonel possède toutes les qualités requises pour représenter cet état. Il parle avec facilité et correction toutes les langues qui y sont usitées ; et son caractère ouvert ses manières affables le rendent propre à resserrer le lien social et d'amitié entre la population française et la population américaine. Il ne fut point ces odieuses distinctions de langage—il est au dessus de ces préjugés si petits et si méprisables—*l'amour de la liberté et de l'indépendance démocratique* est la seule considération qui détermine son affection et son estime."

(*Phœnix.*)

La goëlette *Eliza-Thomas*, capitaine DELARUE, venant de Tampico, est entrée hier dans notre port. Par cette voie, nous avons reçu nos lisses de Tampico jusqu'au 7 du courant ; avant d'en donner un sommaire, nous rapporterons ici quelques détails que nous avons recueillis verbalement de la bouche d'un passager venu sur la goëlette ci-dessus. Téran s'avançait en hâte pour venir faire le siége de Tampico; son armée était le 3 à Villerias ; mais on parle en termes assez positifs de la défection prochaine de ce général et de son armée; on affirme même que des vivandières et les femmes de plusieurs soldats du corps qu'il commande sont arrivées à Tampico, dans la persuasion qu'il va se réunir à Moctézuma et tourner ses armes contre les ministres. Guadalajara, capitale de l'état de Jalisco, s'est prononcée pour Santa-Anna.

Un supplément à la *Gazette de Tampico* du 7, annonce, d'après le *Registro-Oficial* du 29 avril, que le général de brigade Inclan, qui commandait à St.-Augustin, capitale de l'état de Mexico, s'est enfui à Lerma où il s'est déclaré contre le gouvernement actuel. Mais il paraît que l'intention de ce nouveau champion est d'embrasser la cause de Gomez-Pédraza, auquel nous croyons que le Mexique ne pense plus ; d'ailleurs, le général Pedraza a renoncé volontairement à tous ses droits à la présidence ; et, depuis l'événement de l'Acordada, il a répété formellement plusieurs fois cette renonciation. Au reste, le général Inclan est une des mille girouettes qui ont tourné aux vents de toutes les révolutions ; et quand même il viendrait réunir son drapeau à celui de Santa-Anna, ce ne serait pas une bien grande acquisition. Un grand nombre d'habitans de St. Augustin l'ont suivi à Lerma, et le journal ministériel fait la remarque assez piquante, que ce sont précisément ceux qui lors de l'affaire de l'Acordada se prononcèrent contre Pédraza et en faveur de Guerréro ; de manière que ces braves citoyens vont réparer pleinement aujourd'hui leurs torts passés, en jouant la contre-partie.

La même feuille annonce aussi, d'après les nouvelles reçues de Vera-Cruz, qu'un détachement sorti d'Actopan a surpris le corps ministériel qui stationnait à Antigua, et l'a fait prisonnier; officiers et soldats ont été envoyés à Vera-Cruz.

Mais la nouvelle la plus importante fournie par ce supplément, est sans contredit celle-ci:

"Le général en chef de l'armée libératrice a reçu, par un courrier extraordinaire de Mexico, l'intéressante nouvelle que la citadelle de cette capitale, dans laquelle une foule immense de patriotes se sont jetés, s'est déclarée contre le gouvernement. Il n'y a aucun doute que ce mouvement est combiné avec le *prononciamiento* d'Inclan; et qu'à cette heure Bustamante et ses sanguinaires ministres sont enfermés dans une prison, et qu'ils expieront bientôt sur la potence les crimes horribles qui ont couvert de deuil la république entière."

Ceci est de la plus haute importance ; car si Inclan est réellement soutenu par un parti nombreux et qu'il ne veuille pas se ranger du côté de Santa-Anna, celui-ci après avoir renversé Bustamante aura à soutenir une nouvelle lutte contre la capitale,qui paraît devoir tomber bientôt entre les mains d'Inclan. Mais, nous ne saurions croire à la popularité de cet homme, dont les actes tyranniques pendant qu'il commandait dernièrement dans la capitale d'un des Etats, ont excité un si vif mécontentement et ont peut-être provoqué le mouvement de Vera-Cruz.

La *Gazette de Tampico* du 7, annonce l'arrivée dans ce port, des goëlettes d'état *General-Santa-Anna* et *General-Moctezuma*, venant de Vera-Cruz; ces goëlettes ainsi que la *Landero* ont touché à Tuspam, où elles ont déposé un état-major, de l'argent, et quelques objets nécessaires à la défense de la cause nationale. La *Landero* est repartie pour Vera-Cruz avec des dépêches importantes. Voici la traduction d'une lettre adressée par le général Santa-Anna à M. Andrade, à Tampico:—

VERA-CRUZ, 29 avril.

"Mon cher ami,—Je prends la liberté de vous adresser la lettre ci-jointe, que je vous prie de remettre en main propre au gouverneur de Tamaulipas.

"Les graves occupations dont je suis surchargé m'empêchent de m'étendre autant que je le désirerais: je me borne à vous dire qu'ici tout va bien ; déjà depuis une quinzaine il m'est passé plus de cent hommes du camp ennemi. Les assiégeants (je dis cela pour rire) voient s'éclaircir considérablement leurs rangs, car outre la désertion des soldats qui viennent ici ou fuient dans l'intérieur, les ravages de la maladie sont tels, que déjà ils ne savent plus où mettre les malades ni comment les soigner. La situation de ces malheureux est on ne peut plus à plaindre

"Une de nos divisions s'avance de Huimanguillo sur Tabasco pour protéger les patriotes de cet état ; et une autre de 1000 hommes se dirigera sur Pebla pour le même objet. Dans tout mai, au plus tard, nous terminerons heureusement cette campagne.

"Portez-vous bien comme le désire votre affectueux ami,

Antonio Lopez de SANTA-ANNA

Le brick de guerre français le *Faune*, qui était dernièrement à Pensacole, s'est perdu sur les rescifs à 5 lieues de Tuspam, par l'inexactitude des cartes françaises sur lesquelles ce navire se dirigeait. On n'a rien sauvé du naufrage. On dit qu'il allait offrir des protections aux Français qui habitent Tampico. L'équipage du *Faune* a été recueilli par trois bâtimens de guerre mexicains du parti de Santa-Anna, et conduit à Tampico. Le commandant du paquebot anglais qui transporte les dépêches de son gouvernement, ayant offert ses services au consul français, la moitié de l'équipage du *Faune* est partie sur ce navire, pour Véra-Cruz, où elle doit passer à bord de la corvette française qui s'y trouve.

La goëlette des Etats-Unis *Grampus*, était en dehors de la barre, le 10, à 7 heures du matin, et n'était pas encore rentrée du départ de l'*Eliza-Thomas*.

Tampico était très-bien approvisionnée, et il arrivait journellement des bâtimens avec des vivres.

Le Conseil-de-Ville a procédé, mercredi dernier, à l'élection des officiers de police et autres employés. Les personnes suivantes ont été dûment élues :

- Joseph Pilié, voyer de la ville.
- Allou d'Hémécourt, assistant-voyer, pour le faubourg Marigny.
- Chas. F. Zimpel, assistant-voyer, pour le faubourg Ste.-Marie.
- Chs. Duvergés, commissaire des halles.
- F. Daunoy, commissair du 1er. quartier.
- P. D. Henry, dito 3e. "
- Raymond Montégut, 4e. "
- Fortuné Penne, capitaine de la garde de-ville.
- B. Bonseigneur, lieutenant.
- Jacob Hart, 2d. lieutenant.
- G. Hubert, syndic de la banlieue supérieure.
- A. Lewis, syndic de la banlieue inférieure.
- C. Blanc, syndic de l'arrondissement du Bayou.
- . Lewis, syndic de la banlieue inférieure.
- A. Dorville, syndic de l'arrondissement de Gentilly.
- E. Strong, collecteur des droits sur les bâteaux-à-vapeur et chalans.
- S. Mailleur, guardien de la geole.
- C. La nge, sergent-d'armes du conseil.

Le commissaire du 2d. district n'a pas été élu.

MÉLANGES.

RUINES DE PERSEPOLIS.—Voici la description de ces ruines situées à quelque distance au nord de Chiraz, et qui s'étendent à plus de 20 milles vers le nord suivant les voyageurs qui ont récemment visité les lieux. Près du village de Merdacht, au pied d'une haute montagne de marbre gris, on remarque une espèce de plate forme taillée dans le roc et dont les quatre côtés répondent aux quatre points cardinaux. Ce lieu est appelé par les Persans modernes *Tchihl-Minar* ou les 40 colonnes, et paraît répondre au palais qui fut en partie brûlé par Alexandre. L'ensemble présente la forme d'un amphithéâtre et de plusieurs terrasses élevées les unes au dessus des autres. On monte d'une terrasse à l'autre par des escaliers si commodes que dix cavaliers pourraient y passer de front. Au haut de chaque terrasse sont des restes de portiques et des débris d'édifices avec des chambres qui paraissent avoir été habitées. Enfin, vers le fond, contre le rocher auquel cet immense édifice était adossé, se trouvent deux tombeaux taillés dans le roc, dont on n'a pu jusqu'ici découvrir l'entrée.

Les escaliers, les portiques sont construits en marbre sans chaux ni mortier, et cependant les pierres sont si bien liées qu'il faut une extrême attention pour distinguer les joints. Les murs sont couverts de bas-reliefs et d'inscriptions dont la sagacité de nos savans est parvenue à lever le voile. Quelques bas reliefs représentent le souverain donnant audience aux grands de sa cour, ou s'acquittant de quelques cérémonies envers la divinité ; plus loin, ce sont des processions. En d'autres endroits, on voit des combats d'animaux.

Ici contre eux, soit contre des hommes ; ces animaux sont en général fabuleux ; ils sont la plupart formés de parties diverses d'animaux réels, dont la patrie originaire est le pays situé vers les sources de l'Oxus, entre la Boukharie et le Thibet ; tels sont le griffon, la martichore, la licorne, &c. Les inscriptions sont en forme de clous, et quelques-unes sont répétées trois fois, mais d'une manière différente, apparemment parce qu'elles appartenaient à deux langues diverses. Sur la moins compliquée de toutes, où les mots sont séparés entre eux par un coin ou clou posé obliquement, M. Grotefend a lu les noms de Darius, fils d'Aystape, et de son fils Xerxès. Il paraît évident que ces monumens furent élevés sous les premiers successeurs de Cyrus.

Les figures d'animaux ainsi que les cérémonies du culte, rappellent la doctrine de Zoroastre qui prit naissance dans la Bactriane, et qui, sous cette puissante race, avait force de loi. A quelques milles au nord est une montagne, dans laquelle on a pratiqué quatre tombeaux presqu'en tout semblables aux deux premiers. M. Ker-Porter, qui a pénétré dans l'un d'eux, y a reconnu les traces de la violence qu'il a fallu faire pour en forcer l'entrée. Mais dans le voisinage sont six bas-reliefs plus moderne, qui appartiennent à la dynastie des Sassanides à partir du 3e. siècle de notre ère. Sur l'un, on aperçoit Ormuzd, le génie du bien dans la religion des mages, qui présente à Artaxerxès, fondateur de cette dynastie, un anneau duquel pendent des bandelettes, et qui doit être l'emblème de l'autorité royale. Des inscriptions en pehlvi et une en grec, qui en est la traduction, ne laissent aucun doute sur cet objet.

Un deuxième bas-relief représente une princesse recevant le même anneau d'un personnage qui paraît être son mari. On voit sur un autre un monarque à cheval saisissant les mains d'un personnage qui est à pied. Auprès de celui-ci est un homme à genoux, en posture de suppliant, et vêtu en Romain. On présume que ce bas relief, représenté aussi sur les monumens de Chapour, est l'empereur Valérien qui tomba au pouvoir de Sapor Ier. Cette montagne porte le nom de Nakchi-Rostam, parce que le peuple a cru y reconnaître l'image de cet ancien héros de la Perse.

Un troisième endroit, peu éloigné, appelé *Nakchi-Red jeb*, porte trois bas-reliefs également taillés dans le roc, et représentant, l'un un roi à cheval suivi de deux personnes, les deux autres deux personnages qui ont l'air de vouloir s'arracher un diadème. Une inscription en pehlvi et en grec nous apprend que le personnage à cheval est Sapor Ier. Enfin, dans la plaine qui porte le nom de Murghab, on rencontre un petit édifice carré, avec un piédestal de marbre blanc d'une grandeur énorme. Le peuple appele cet édifice *Méched Mader-i-Soleyman*, ou le tombeau de la mère de Salomon. Comme cet édifice répond par sa forme à la description que Diodore de Sicile a faite du tombeau de Cyrus, M. Ker-Porter n'a pas hésité à voir ici le mausolée de ce prince, et la plaine où il est placé lui a paru être *Passargade*.

(*Rev. Brit.*)

UN ENSORCELÉ.

Qui est-ce qui n'est pas ensorcelé ? Où sont les têtes saines, les esprits raisonnables, les âmes où le démon n'ait pas mis sa griffe ? Qui oserait se dire sage ? Quand un boulanger n'est pas rassis, qui donc peut l'être ? Sommes-nous d'une autre pâte qu'Antoine Borens ?

Je ne vois partout que maléfices et sortilèges. Il n'est pas naturel que le premier homme venu pense être le premier homme du monde. On ne se rend plus justice. Chacun s'estime d'un prix inestimable. Il faut bien que le diable s'en mêle. Les boulangers veulent devenir rois.

Du reste, c'est un plus grand malheur de notre société, que nul ne se trouve bien où le sort l'a mis. Les idéologues ont fait cette plaie qui nous ronge au cœur. Ils ont dit à tous que tous avaient été créés pour arriver à tout. De là, cette fièvre d'ambition qui bout sur toutes les têtes. On s'indigne de n'être rien : il n'est pas de furieux x ès dont quelques uns ne soient capables pour redresser ce qu'ils appellent les torts du gouvernement. Je connais un perruquier de province qui se croit né pour être ambassadeur à Rome. Il accuse la révolution de juillet de voir nuit à ses principes parce qu'il n'a pas une ambassade. Si cela continue, me disait-il, je mettrai le feu aux quatre coins de la France ; la France ne m'aura pas de sa main. On méconnait mon génie.

Certes, il existe plus d'un génie méconnu qui végète obscurément faute de patronage. Plus d'un perruquier en France pourrait devenir un excellent ambassadeur. Je l'admets volontiers. Mais comment se fait-il que dans cette manie de ne se trouver convenablement placé que là où l'on n'est pas, comment se fait-il que le perruquier dise : Je suis né pour être ambassadeur ; et que l'ambassadeur ne dise jamais : je suis né pour être perruquier ?

On est propre à tout, sauf aux places inférieures. On veut bien monter, mais on ne veut pas descendre.

Du jour où les hommes auront la bonne foi de s'avouer stupides avec la même franchise qu'ils s'avouent sublimes, toutes les ambitions devront être écoutées. Chacun se classera de soi même. Le monde ira comme sur des roulettes. Jusque-là je ne vois que folie. Les moins fous en conviennent.

Un roi se promenait sur le boulevart de l'Observatoire, à Bruxelles : le roi, c'est Léopold. Un homme l'accoste. Roi, lui dit l'homme, je suis Antoine Borens, boulanger ; le pétrin m'ennuie, la pâte me soulève le cœur, je te jure que je ne me sens pas à ma place.

—Que puis-je faire pour vous, lui demanda le roi ?

—Vous pouvez me donner votre fortune, votre Belgique et vos sujets, sire. J'ai la certitude que je ferais un excellent roi des Pays Bas.

—Le roi le regarda du bas en haut. Vous êtes jeune et fort, mon ami, continua Léopold, je suis convaincu, moi que vous feriez un bon soldat. Voulez-vous servir?

—Je veux être servi. Donnez moi votre trône et faites-vous boulanger.

—Mais, dit Léopold, qui riait à cette proposition, quand vous serez roi et moi boulanger, je viendrai vous dire à mon tour : Antoine Borens, je ne me sens pas à ma place. Je fais de mauvais pain et vous de mauvaises lois, redevenez boulanger et rendez-moi mon trône. Que ferez-vous alors ?

—Je garderai ma couronne.

—Permettez donc que je fasse, n'étant pas Antoine Borens, ce que vous feriez étant Léopold. Gardez votre pétrin, je garde ma couronne.

Les officiers de la suite du roi ne tardèrent pas à les rejoindre. Borens accusait Léopold d'injustice. On se jeta sur Borens pour l'arrêter. Laissez-le libre, dit le prince. Ce pauvre homme a perdu la raison. Il voudrait être roi. Malheureux le roi Borens, s'il avait beaucoup de sujets qui lui ressemblent !

Cependant Borens, l'œil hagard, la face hâve, s'arrachait les cheveux, en criant : Boulanger toute ma vie! je suis ensorcelé !

Errant depuis quinze jours à travers la Belgique, Borens n'avait pas de pain. Il mendiait, le fou. Un Anglais lui proposa d'entrer chez lui en qualité de domestique. Borens refusa avec mépris. Je ne suis pas fait pour être domestique, dit-il. Borens était pourtant le premier boulanger de Flandre pour cirer les bottes.

(*Figaro.*)

Considère l'Emeutier.

Considère n'est pas l'impératif d'un verbe, mais un homme. Je ne considérerai pas si *Considère*, jeune homme de vingt-quatre ans, et domestique sans place, quoiqu'il ne soit pas sans maître, a bien ou mal fait de se trouver dans la tour du Nord, au moment de la conspiration des carlistes et des cloches de Notre-Dame. Un autre soin m'occupe. C'est de relever la qualification prise par Considère à la face des tribunaux. Lorsque le président lui a demandé : Considère, quel est votre état ?—*Emeutier*, M. le président, a répondu le jeune homme sans s'émouvoir.

Emeutier ! on est donc émeutier comme on est pharmacien, homme de lettres, ou marchand de drap. On vit de l'émeute comme on peut vivre du looch ou de l'opium, du drame ou du roman, du tissu d'Elbeuf ou de Louviers. Vous faites un livre, moi je fais l'émeute. Le poëte est dans son cabinet, il rime ; l'émeutier est sur la place publique, il émeute. C'est une industrie, un travail, un état. Un homme est émeutier.

L'autre jour nous nous étonnions que chez les Hébreux, ainsi qu'à Falaise, on pût être prophète par métier. Un bien autre étonnement nous attendait. Nous marchons sur des prodiges. Les miracles nous prennent aux jambes. Nous tombons de surprise. L'émeutier existe! on peut croire à tout. Dites-moi qu'Enfantin vient de monter au ciel, je vous répondrai: C'est vrai.

Une question. L'émeutier paie-t-il patente ? Pour quoi pas ; l'épicier paie bien la sienne. Ce sont deux débitans, l'un d'épices, l'autre de troubles.

Je comprends les révolutionnaires, je ne comprends pas les émeutiers. Une révolution change tout ; une émeute trouble tout sans changer rien. A quoi sert une émeute ?

Une révolution a fait tomber Charles X; l'émeute ne fera jamais tomber que le commerce. Mais une émeute peut devenir une révolution ! Où avez vous vu cela? Dès le premier jour des trois journées, nous étions cinq cent mille dans la rue. Comptez-vous au plus fort de votre émeute : vous êtes à peine cinq cents. La révolution, c'est la guerre de tous contre un ; l'émeute, la guerre d'un contre tous. Espérez-vous faire, un contre tous ce que nous avons fait à grand'peine tous contre un ?

Emeutiers, puisqu'émeuter est votre état, prenez boutique et écrivez sur votre porte : *Ici, l'on fait l'émeute.* Le public pourra juger lui-même ce que vaut votre marchandise. On ne vous accusera plus de vendre à faux poids et de voler le chaland.

Quant à nous, jusqu'à preuve contraire, nous tenons l'émeutier pour être moins un trompeur qu'une dupe. Nous le plaignons et ne l'accusons pas. Bien mieux, et s'il nous est permis de dire toute notre pensée, nous l'estimons comme néologue. *Emeutier* et *émeuter* étaient inconnus de tous les lexicographes. La langue française nous charge de présenter ses remercîmens à messieurs les faiseurs d'émeute. Si l'émeute appauvrit le commerce, il est juste de dire en revanche qu'elle enrichit la langue. C'est plus qu'une compensation : c'est un bienfait.

Nous proposons messieurs les carlo-républicains au remplacement de l'abbé Montesquiou, décédé membre immortel de l'Académie.

(*ibid.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Nav. Bolivar, Welch, Havre,	Quertier & Boutin
Nav. Hewes, Spear, Havre,	J Ogden & Co.
Nav. Hindostan, Patterson, Liverpool,	W Nott & Co.
Brick Horace, Foiss, Greenock,	L H Galé.
Goël. Elizabeth, Murray, Rio-Grande,	J Bourdin
Goë. Elizabeth, Hobart, Brazoria,	P B Penny.
Goël. Alice, Martinez, Havane,	Toffis & Co.
Goël. Fe[illegible] Rio-Grande,	M F Cougot.
Goël. Anice,	

Arrivés.

Bateau de remorque Florida, avec le brick Joséfine et la goël. John Hope. Un navire, qu'on croyait être le paquebot Huntsville, était en vue. Bateau de remorque Grampus, ayant mis en mer le brick Elvira—il a amené dans le port les bricks Tuskar et Billow, et la goëlette Eliza Thomas. Le bateau n'a rien de nouveau à communiquer, n'a point laissé de rapport.

Brick Toskar, Hall, de Boston.
Brick Billow, Houdlette, de New-York.
Goël. Eliza Thomas, Delarue, de Tampico. Fabre.
Bateau à vap. Saratoga, Kimball, de l'écore [illegible].
Bateau à vap. Beaver, Edwards, de Natchitoches.
Bateau à vap. Chesapeake, Kilgour, Cincinnati.
Treize chalans avec du tabac et du coton.
Six chalans de l'Alabama, avec 1900 balles coton.

☞ Le navire BOLIVAR, capitaine WELCH, partira positivement pour le Hâvre, vendredi 25 du courant, à 4 heures de l'après midi. Les passagers sont requis d'envoyer leurs effets à bord, et de se pourvoir de leurs passeports.
24 mai

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire paquebot Warsaw, de New-York,100 tambours figues de Smyrne, très-fraiches.
Ils ont également reçu par le Bolivar, du Havre, quelques Fromages de Roquefort ; et par un arrivage récent de Marseille, 20 caisses saucissons d'Arles, 1re qualité.
En magasin—150 caisses raisins, saucissons de Lyon, sardines à l'huile et au beurre de Nantes et de l'Orient; Kirschwaser de la forêt noire, Marasquino de Zara, Guignolet, Ratafia de cerise; un assortiment de cages grandes et moyennes ; graines pour les oiseaux, et généralement tout ce qui a rapport à la grocerie.
25 mai CLAPIER & MICOUD

PORC.—300 barils Porc prime, de l'Ohio, à vendre pour coûte ou compte d'envois.
25 mai YORKE, MACALESTER & Co.

AGENCE de la rafinerie de sucre.—Les soussignés ont constamment en main, un approvisionnement de Sucre en pain et rafiné.
25 mai YORKE, MACALESTER & Co.

163 BOITES THE IMPERIAL, (13 livres chaque), en débarquement du navire Hanover, à vendre par
25 mai. YORKE, MACALASTER & Co.

AVENDRE en débarquement du navire Warsaw, de New-York,
2 caisses Parapluies, couleurs assorties ; 2 do. Parasols de femmes ; 1 caisse Peignes imitation écaille, qualité supérieure ; 2 caisses Bas de soie et Soie à coudre, à vendre à bon marché par
P. E. & O. SORBÉ,
25 mai rue Royale, No. 118.

AVENDRE par le soussigné, reçu par le navire la Zilia, capitaine Bergey :
Vin rouge de Médoc, 1ère. qual. en barriques,
Dito dito, qualité très supérieure, do.
Dito dito, dito, en demi barriques,
Dito en caisses de 12 bouteilles, reçu par divers navires
Vin de Champagne en paniers de 12 bouteilles.
25 mai J. B. LABATUT.

CAFÉ.—19 boucauts et 15 tierçons Café de St.-Yago, qualité supérieure, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
25 mai rue des Magasins, No. 29.

TABAC de la Havane, de St.-Yago et du Kentucky, convenable aux cigarriers, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
25 mai rue des Magasins, No. 29.

TRENTE PIASTRES DE RECOMPENSE

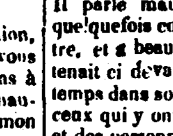

Seront données pour l'arrestation du jeune esclave JACKSON, qui est parti de chez son maître, mercredi soir, et qui cherchera peut-être à quitter la ville par les bateaux à-vapeur qui partent, en tachant de se faire passer pour libre. Il est âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 9 à 11 pouces, bien pris et a une jolie figure. Il marche droit, parle doucement et est très intelligent. Il parle mauvais français, s'habille proprement et quelquefois comme un *dandy*. Il a le teint d'un mulâtre, et a beaucoup de beaux linges. Cet esclave appartenait ci devant à feu M. Wethers, et a travaillé longtemps dans son moulin à scie, et est bien connu de tous ceux qui y ont travaillé, ainsi qu'à celui de M. Byrne, et des personnes qui travaillent à la briqueterie de MM. Gaumley & Miller ; il est également connu de celles qui sont au *rail-road*, où il a été employé l'été dernier. Il est charpentier et tonnelier, et travaille très-bien. Par ses bonnes manières on pourrait le prendre pour un homme libre. La récompense ci-dessus sera donnée, ainsi que les frais raisonnables, à celui qui le fera conduire dans une geole.
25 mai—5, 3ps ISAAC L. M'COY.

Nouvel approvisionnement de Pendules, Pots-à-fleurs, et Jouaillerie.

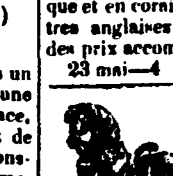

Le soussigné a reçu par le HABERT, du Hâvre, un superbe assortiment de PENDULES et POTS A FLEURS, qui forment avec ce qu'il avait précédemment, le plus bel assortiment d'objets en ce genre qu'il y ait en cette ville. Par d'autres arrivages il a reçu des Boucles d'oreille en mosaïque et en corail; des Clés en or, de Bréguet, pour montres anglaises et françaises, &c. &c., qu'il vendra à des prix accommodans.
LOUIS MUH.
23 mai—4 rue de Chartres, No. 115.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

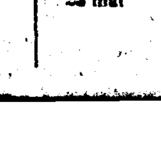

La Compagnie montera à cheval dimanche, 27 du courant, à 6 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire. Equipement complet, pantalon blanc.
Par ordre du capit. commandant,
A. LABOURDETTE,
23 mai *Maréchal des logis-chef.*

POUR LOUISVILLE.
Et tous les ports intermédiaires,

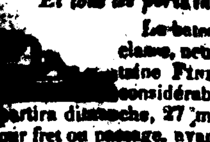

Le bateau à-vapeur de première classe, neuf, MOHAWK, capitaine FINDLAY, ayant une partie considérable de son chargement à bord, partira dimanche, 27 mai, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
24 mai YORKE, MACALESTER & Co.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

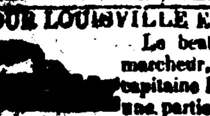

Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, KENTUCKIAN, capitaine BUCKNER, a maintenant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
24 mai YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI,

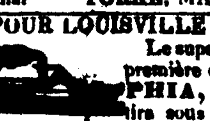

Le superbe bateau-à-vapeur, de première classe, PHILADELPHIA, capit. PENNYWIT, partira sous peu, ayant une partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
23 mai STETSON & AVERY.

POUR LOUISVILLE.

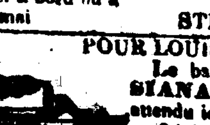

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine MAYNARD, est attendu ici le 27, et partira du 1er. au 3 juin. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH.
22 mai Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR ST.-LOUIS.

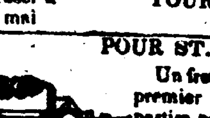

Un fret considérable est offert au premier bon bateau-à-vapeur qui partira pour ce port. S'adresser au No. 22, rue St. Louis. 18 mai

POUR BORDEAUX, (*Passage seulement,*)
La barque française AIMABLE MARIE, capitaine FABRE, ayant tout son chargement engagé, partira positivement le 5 juin, et peut encore recevoir commodément quelques passagers. S'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à
P. E. & O. SORBÉ,
25 mai rue Royale, No. 118.

On a besoin de suite d'une goëlette de 50 tonneaux, pour porter un chargement à Rio-Grande (Mexique.) On paiera un bon prix. S'adresser au soussigné, rue de la vieille Levée, No. 36.
25 mai V. AICARD.

POUR NEW-YORK (*Passage seulement.*)
Le navire TALMA, capitaine SEARS, partira pour le port susdit samedi 28, et peut encore recevoir commodément quelques passagers. S'adresser à bord ou à WM. G. HEWES,
25 mai rue du Camp, No. 9.

POUR PORT AU-PRINCE.
La belle goëlette SPICA, doublée et chevillée en cuivre; partira le 29 courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
25 mai TOURNE & BECKWITH.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe, doublé et chevillé en cuivre, CRESCENT, capitaine ROGERS, ayant une partie de son chargement engagée; n'a besoin que de 300 balles de coton. S'adresser à
I. OGDEN & Co.
23 mai rue du Camp, No. 59.

POUR NEW-YORK ET LIVERPOOL,
(*Paquebot entre New-York et la Louisiane.*)
Le beau navire neuf CREOLE, capitaine PAGE, commencera à charger demain, et partira le 5 juin. Ce navire prendra du fret pour Liverpool seulement, et ne s'arrêtera que deux jours à New-York pour débarquer les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
23 mai FOSTER & HUTTON.

DEMANDE d'une bonne goëlette du port d'environ 80 tonneaux, pour aller dans un port des Etats du Nord. Pour plus amples renseignemens, s'adresser de suite au soussigné,
23 mai—☞ FORESTIER.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre BOURNE, capitaine BENTALL, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 19, ou à HARRISON, BROWN & Co.
23 mai rue Royale, No. 117.

Flint et Carnes vs. John Longmire.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 5 juin, à 5 heures, au Principal, un Jument baie, 3 demi-barils tabac, 4 pipes et leur contenu, 7 bls. whisky, 2 do. sucre, et 5 barillets maquereaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 mai L. DAUNOY, marshal.

R. Colwell vs. le bateau-à-vapeur Ketty-Clover et ses propriétaires.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, au café de Hewlett, le BATEAU A VAPEUR KETTY-CLOVER, avec ses agrès, apparaux et ameublemens ; saisi dans l'affaire ci dessus.
25 mai L. DAUNOY, marshal.

Chs. Dimond vs. William, h. d. c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 mai L. DAUNOY, Marshal.

La Maire, les Aldermen &c. vs. F. Bellmaire et Charrier.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles de comestibles, saisis dans l'affaire ci dessus.
25 mai L. DAUNOY, marshal.

A VENDRE.

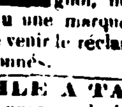

UN superbe CHEVAL de selle, à vendre par
ISAAC L. M'COY.
23 mai—4

CHEVAL EPAVE.

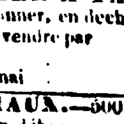

Il a été conduit à l'écurie située rue Royale, entre celles Toulouse et St.-Pierre, le 14 de ce mois, un Cheval espagnol, noir, ayant les quatre pieds blancs, sans nul une marque apparente. Le propriétaire est prié de venir le réclamer, en payant les frais qu'il aura occasionnés.
23 mai—3

HUILE A TANNER.—150 barils Huile à tanner, en déchargement du navire Hy. Thompson, à vendre par
THAYER, HURD & Co.
22 mai rue des Magasins, No. 29

CHAUX.—500 barriques Chaux de Thomastown, en débarquement et à vendre par
WM. G. HEWES,
21 mai rue du Camp, No. 9.

UNE recompense de vingt-cinq piastres sera donnée à celui qui pourra donner des renseignemens sur la personne de *François Fidel Landwing*, né à Zug (*Suisse*) dans l'année 1784. Parti de Bordeaux il est arrivé à New-York le 30 avril 1816, il se rendit de là à Philadelphie, et, en octobre 1816, à Easton (*Pennsylvanie.*) L'année suivante, il fut à Pittsburgh, et ensuite, par la voie de l'Ohio, à la Nlle.-Orléans, où il arriva dans l'automne de 1817. La dernière lettre que son père a reçue de lui est datée de cette dernière ville, le 17 septembre 1817; il parlait alors d'aller dans la Colombie.
La récompense ci-dessus est offerte à celui qui pourrait fournir des renseignemens sur le sort actuel de M. Landwing, et dans le cas où il serait mort, pour un certificat authentique de son décès. S'adresser à
TH. NICOLET & CO., *à la N. Orléans,*
ou à COTTEREL H. BARBEY & Co.
21 mai—15 *à New-York.*

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par les différents arrivages d'Europe et des Etats-Unis, un superbe assortiment de BIJOUTERIE FINE consistant en : Boucles d'oreilles, Boutons à chemises, Epinglettes, Colliers, &c. &c. qu'il vendra à bon marché, à son magasin, encoignure des rues Condé et Dumaine.
18 mai—1m J. LA SALLE.

SOIE A COUDRE, &c.—4 caisses Soie de nos patentés, qualité supérieure ; 2 do. do. brochés ; 8 caisses Soie à coudre, fortes couleurs, propres au marché mexicain et sujets à la remise des droits. A vendre par P. E. & O. SORBÉ,
15 mai rue Royale, No. 118.

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

Hewlett & Raspiller & Domingon, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.

No. 1—UN TERRAIN situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 108 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec TROIS MAISONS, chacune se compose de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double; le tout en briques et couvert en merrains, borné d'un côté par la propriété de Baptiste Quionesse, et de l'autre côté par celle de M. Dique. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 2.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, deux cabinets et deux caves, avec un magasin qui fait face aux rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le haut de la cuisine se trouve entre poteaux ; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 78 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montané, et de l'autre par Baptiste Assenard. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 3.—UN TERRAIN situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Wm. Brown, de l'autre côté par celle de François Jignac. Ce terrain porte 30 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ ; sur lequel terrain se trouve deux maisons bâties en briques et couvertes en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément (Le pavage des banquettes sera au frais des acquéreurs.)

No. 4.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrotte, ayant 34 pieds de face à la rue Bourbon et 79 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe une vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (Le pavage devra être aux frais des acquéreurs.

No. 5.—UN TERRAIN faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Laruse, et de l'autre par Achille Dur l, ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 60 sur la rue Dauphine, plus ou moins ; l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines ; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles ; les maisons sont en bois : à l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une bâtisse en bois composée de cinq chambres avec une galerie. (Le pavage sera aux frais des acquéreurs.)

No. 6.—UN TERRAIN situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Séjour, et de l'autre par celle de Mde. W. Facofleur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres baties en briques et couvertes terrasse. (Le pavage sera au frais des acquéreurs.)

No. 7.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Doriol, et de l'autre par celle de Mr. Joseph St. Amand, ayant 26 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ ; la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (Le pavage sera aux frais de l'acquéreur.)

No. 8.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. L. Séjour, et de l'autre par les héritiers de Céleste Maxant. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux appartemens, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable qu'au 15 de Juin prochain. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 9.—UN TERRAIN situé rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon; borné d'un côté par la propriété de M. [illegible] Cougot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur [illegible] pieds de profondeur, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens et une cuisine à étage, 2 cabinets, galerie, et [illegible] de 4 appartemens, bâtie en briques et couverte en tuiles [illegible].

No. 10.—UN TERRAIN situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borné d'un côté par la propriété de M. Fourcade Cougot et de l'autre par la maison occupée par D. [illegible], ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins ; il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques, couverte en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le pavage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente : A 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

Vente de la ci-devant Habitation Delaronde, aujourd'hui appelée Versailles.

HEWLETT & RASPILLER ET DOMINGON.

ENCANTEURS, vendront à l'encan, samedi, 26 du courant, à midi, à la nouvelle bourse, une portion, des Terres de l'habitation Delaronde située à environ six mil en au dessous de la ville, si avantageusement connus sous le rapport de sa situation et comme la terre la plus élevée que l'on puisse trouver, même à une grande distance des alentours de la Nelle.-Orléans.

Un plan de la propriété sera exposé à la bourse quelques jours avant la vente, et les amateurs sont invités, d'ici là, à visiter les lieux où on leur fournira tous les renseignemens qu'ils pourront désirer.

La division de la propriété est faite par arpent plus ou moins de face, sur six arpents de profondeur. Une partie des Lots font face au fleuve et seront vendus avec les droits à l'immense batture. L'élévation des terres est telle qu'il n'est presque pas besoin de levée.

Le reste des Lots, sur un desquels de 3 arpens sur six environ de profondeur se trouvent les jardins, la vaste maison, &c. de l'habitation, font face aux belles avenues Delaronde et du lac Borgne, situées au centre de la propriété ayant chacun 50 pieds de largeur et séparés l'une et l'autre par une réserve de 80 pieds destinées à la fouille du canal de Versailles, devant aboutir du fleuve au bayou Bienvenu, et devant ainsi offrir une communication directe entre le fleuve et le lac Borgne.

Il est facile de se convaincre, par l'examen des cartes des environs de la Nouvelle-Orléans, que ce point est un de ceux en petit nombre qui rendent facile l'exécution de cette grande amélioration si désirée, puisqu'il n'y a qu'une très-faible portion de cyprière à traverser et qu'au point où ce canal aboutira au bayou Bienvenu, on rencontre une profondeur d'eau de 18 à 20 pieds et une largeur qui lui mérite le nom de Rivière plutôt que de Bayou.

Dans l'arrangement du plan, le propriétaire a réservé à l'usage commun, des fossés dégoûts, deux chemins sur les limites des propriétés de Mrs. Bienvenu et Lacoste, et dans la distribution des Lots, on remarquera qu'il a assuré aux acquéreurs les moyens d'y réunir la convenance, l'agrément et l'utilité.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler aux amateurs de biens de plaisance qui jugeront à propos de ce côté leur résidence d'été, qu'ils n'auront pas le désagrément d'avoir le soleil en face le matin en se rendant en ville, ni le soir en se retirant.

Les conditions de la vente, sont 1, 2, 3 et 4 ans de terme à partir du 20 mars dernier, payable en billets endossés à satisfaction domiciliés en ville, et portant hypothèque. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs qui seront mis en possession aux frais du propriétaire actuel.
16 mai—10

LES soussignés ayant acheté LE FOND DE BOULANGERIE de M. L. M. MALLEIX, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquets connus sous le nom de *Boston Crackers.*
D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.
7 mai—1m

NOURRICE A LOUER.—Une mulâtresse d'un lait nouveau et d'une constitution saine, garantie bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille.
10 mai—1m

[illegible] OF LOUISIANA, No. 6834, Wm. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

LE SAMEDI, 26 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse, L'ESCLAVE LOUISA, âgée d'environ 18 ans, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et couturière, depuis 10 à 12 ans en cette ville; elle parle anglais et français, et n'a aucune la défaut de s'absenter, sans cependant avoir quitté la ville. Conditions: 6 mois, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi 26 mai, à midi, à la Bourse, les esclaves suivans, savoir: Hannah, âgée de 20 ans, avec trois enfans orphelins, dont un de 5 ans, un de 4 ans, et l'autre de 19 mois ; Hannah est garantie.
Conditions : Six mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs.
Aussi : l'esclave Mary-Ann, âgée d'environ 21 ans, bonne servante, cuisinière et blanchisseuse ; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions, 4 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 29 du courant, il sera vendu à 10 heures, dans la maison rue Royale, No. 14, entre celles du Canal et de la Douane, un superbe assortiment de Meubles, tels que tables de diverses grandeurs, sofas, chaises, miroirs, bois de lits, tapis, armoires, services de tables, fers à repasser, pelles, pincettes, &c. 25 mai

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 25 du courant, il sera vendu à son nouveau magasin d'encan, rue Toulouse, un assortiment de Marchandises américaines, consistant coton blanc 4-4, dito power-loom, coton écru 4-4, dito 3-4, grosse toile dite buriaps, &c. &c. 24 mai

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, une Négresse créole nommée Françoise, âgée de 35 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et boulangère, et également bonne domestique ; elle est garantie des vices et maladies prévus par la loi, mais elle a une inclination à l'ivrognerie.
Conditions : comptant. 24 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, vendredi, 25 du courant, à midi, les Esclaves suivants, CHLOÉ, de 38 ans, excellente cuisinière, et blanchisseuse ; Martha, sa fille, âgée de 11 ans, créole ; excellent domestique, bon sujet, pleinement garanti.
Aussi : L'esclave NAR, âgé de 40 ans, il est très-bon charretier et palfrenier. On le vend garanti.
Conditions : comptant, ou à 4 & 6 mois crédit, avec intérêt, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de C. Pollock, aux frais de l'acquéreur. 21 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 26 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, l'esclave SAM, âgé de 23 à 24 ans, très-robuste et depuis 4 ans en cette ville; il a été employé tout ce temps à conduire des drays, et depuis 8 à 10 mois, chez un forgeron, pour frapper au marteau. On ne garantit que les titres. Conditions : comptant.
22 mai

CHEMIN A COULISSE.
Règles établies pour l'été.

LES CHARS ont commencé à marcher, et les heures de départ sont fixées de manière à arranger tout le monde. A chaque heure du jour, il partira un ou plusieurs Chars, et à chaque heure aussi il en arrivera ; excepté à 8 heures du matin et 1 heure de l'après-midi. Depuis 4 heures de l'après midi, les Chars partiront et arriveront tous les trois-quarts d'heure. Il ne partira point de Chars de la ville après 10 heures du soir, ni du lac après minuit.

Les dimanches, les Chars suivront la marche établie jusqu'à présent, savoir : tous les trois-quarts d'heure. Les personnes qui voudront partir par le Char de 4 heures du matin sont invitées à prendre leurs billets la veille.

On invite aussi les passagers à prendre leurs billets au bureau, parce qu'il ne sera point reçu d'argent dans les Chars.

Les personnes qui désirent aller au Lac y trouveront toutes sortes d'agrémens. On n'a rien négligé pour monter les deux établissemens de l'*Hôtel du Lac* et de celui de *Washington* : les bains y sont très-bien tenus, et tou concourt à rendre cet endroit l'un des plus agréables qui soient connus dans l'Union. 24 mai—3

ON donnera de l'argent en avance pour des productions qu'on voudrait expédier à New-York. S'adresser à
24 mai WM. G. HEWES.

CABARET A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre le fond de son cabaret situé encoignure des rues Union et Craps, faubourg Marigny. Ce cabaret est bien achalandé et contient un assortiment convenable de groceries. S'il n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 31 du courant, il sera crié le [illegible] pour à l'encan, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux.
24 mai—2* MICHEL RIBE.

275 barils PORC prime, en débarquement du bateau à vapeur Scotland, à vendre par
23 mai STETSON & AVERY.

CAFÉ.—500 sacs Café de Rio, en debarquement et à vendre par
23 mai LINCOLN & GREEN.

120 caisses Bacon, à vendre par
23 mai LINCOLN & GREEN.

CIGARES [illegible] et de la Havane, Pierres à filtrer, Toile et Corde d'emballage, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
23 mai rue Royale, No. 117

CAFÉ—300 sacs café de Rio, en débarquement, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
23 mai rue Royale, No. 117.

BOIS DE CAMPECHE.—80 tonneaux Bois de Campêche, en débarquement de la goëlette Swain, de Tabasco, à vendre par
23 mai A. QUERTIER & BOUTIN.

HUILE DE BALEINE.—40 barils et barriques HUILE de Baleine, de première qualité, à vendre par
23 mai—4 ISAAC L. M'COY.

SAMEDI!
Aura lieu le tirage de la 11ème. classe de la Loterie
DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES,
GROS LOT,
10,000 PIASTRES.
PRIX DES BILLETS : Entier $4 ; demi $2 ; quart $1.
Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
21 mai rue St. Philippe, No. 11.

HYDROCONION
OU BAIN EN PLUIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture de son établissement rue Bourbon, No. 235, entre Ste Anne et Dumaine, où l'on pourra prendre des BAINS DE VAPEUR DIT HYDROCONION, propres à la guérison des Rhumatismes; des Bains sulfureux, propres à la guérison des maladies de peau ; des Bains aromatiques; des Bains de douche forte, par la pression de l'eau, propres à faire disparaître les douleurs entre peau et chair.—Deplus, ils ont encore l'avantage d'avoir guéri des plaies incurables.

Les docteurs qui voudraient bien lui faire part des ordonnances, à ce sujet, pourront être assurés qu'elles seront suivies ponctuellement.
21 mai—1m GICQUEL.

CHIGÉ,

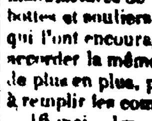

MAITRE-BOTTIER.

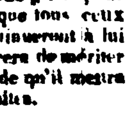

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il a reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, une grande quantité de CUIRS, d'une des premières manufactures de Paris, ainsi que des Tiges grises pour bottes et souliers d'été. Il ose espérer que tous ceux qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, continueront à lui accorder la même confiance qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus, par les soins et l'exactitude qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites.
16 mai—1m

A VENDRE par les soussignés, en debarquement du brick Commodore Barry,
4 caisses Saucissons de Boulogne,
3 ditto Serrures françaises assorties,
2 balles Couvertes de coton, grande largeur, 12 ds. pl,
290 Damejanes vuides, Bouchons, &c.
16 mai P. E. & O. SORBE, rue Royale, No. 118

TRAITES sur les Etats-Unis, à vendre par
30 mars [illegible] MAGER.